

---

Titre : Surveillant, classe II  
Supérieur immédiat : La direction de la 4<sup>e</sup> secondaire  
Statut : Du lundi au vendredi / Bloc de travail de 230 minutes par jour

---

## ■ SOMMAIRE

La personne titulaire de cet emploi est responsable de surveiller les élèves, d'appliquer les règlements dans l'ensemble des niveaux du collège (primaire et secondaire).

## ■ RESPONSABILITÉS ET TÂCHES CARACTÉRISTIQUES

- Effectuer une surveillance selon un horaire fixe établi selon le bloc de travail proposé ci-bas.
- Voit à la sécurité des élèves et s'assure du respect des règlements selon les recommandations de son supérieur immédiat.
- Dirige les élèves en appliquant les consignes relatives à la réglementation.
- Effectue toutes autres tâches à la demande de son supérieur ou nécessitées par ses fonctions.

Horaire de travail du lundi au vendredi

Passerelle gymnase bleu 8 h 30 à 9 h 00 + Atrium 9 h à 9 h 30	8 h 30 à 9 h 30	60 minutes	230 minutes
Dîner – Cantine	12 h 50 à 13 h 50	60 minutes	
Étude primaire	15 h 20 à 16 h	40 minutes	
Surveillance de corridor ou d'aire commune + période d'étude secondaire et départ des autobus	16 h à 17 h 10	70 minutes	

## ■ EXIGENCES

### *Scolarité et expérience*

- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- Expérience dans le milieu scolaire, un atout

### *Aptitudes et qualités recherchées*

- Adhère aux valeurs du projet éducatif du Collège Jean de la Mennais et en fait la promotion.
- Excellente capacité d'adaptation
- Sens de l'observation
- Tact, diplomatie et habileté de persuasion
- Forte autonomie
- Jugement

## ■ RÉMUNÉRATION

La rémunération correspond à la classe d'emploi « Surveillant, classe II » soit de 22,18 \$ ou 22,65 \$ de l'heure selon l'expérience.

## ■ Entrée en fonction

29 août 2024

## ■ Modalités de mise en candidature

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature pour ce poste doit faire parvenir sa lettre de motivation et son curriculum vitae à Mme Pascale Seccareccia à [ressourceshumaines@jdlm.qc.ca](mailto:ressourceshumaines@jdlm.qc.ca)

Le Collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.